

## Les mémoires de l'École catholique de service social : une source inédite

---

Cette année, nous avons reçu en dépôt le dernier versement des mémoires de fin d'études de l'Institut supérieur de formation sociale et communication (ISFSC). En 1998 et en 2001, nous avons déjà reçu deux versements. Ces derniers étaient plus récents ; la direction souhaitant conserver dans ses locaux les mémoires datant de l'Entre-deux guerres jusqu'aux années 1960. Actuellement, nous disposons de l'entièreté des mémoires, témoignage de l'évolution de la formation au métier d'assistante sociale. Outre ces mémoires, nous avons également acquis la dernière partie des ouvrages de la Bibliothèque Berthe Wolf qui concernent principalement la thématique du travail social et différents rapports de l'Union catholique internationale pour le service social<sup>1</sup> (UCISS).

Prémices...

Les origines de l'ISFSC remontent à la création de l'École normale sociale, fondée en 1920 par Victoire Cappe<sup>2</sup> et Maria Baers<sup>3</sup>, respectivement secrétaires générales des Oeuvres sociales féminines chrétiennes pour l'aile wallonne et flamande. Durant la guerre, elles avaient déjà mis sur pied des cours de formation religieuse et sociale. Les premiers cours, s'étendant sur une période de cinq semaines, débutèrent en janvier 1916 et s'adressaient aux propagandistes et correspondantes du secrétariat général<sup>4</sup>. Le programme comprenait des cours théoriques (religion, philosophie morale, économie sociale, droit, pédagogie familiale), complétés de cours pratiques (conférences et visites à des organisations sociales bruxelloises).

La création d'une école d'auxiliaires sociales s'inscrit dans un contexte bien défini. Le vote de nouvelles lois dans le domaine social entraîne un besoin de personnel qualifié. Citons la loi sur la protection de l'enfance (15 mai 1912), la loi concernant l'Œuvre nationale de l'Enfance (5 septembre 1919) et celle sur l'Assistance publique (10 mars 1925).

---

<sup>1</sup> Depuis 1999, le Carhop conserve le fonds d'archives de l'UCISS. Il a fait l'objet d'un inventaire : BARCO, P., *Archives de l'UCISS*, inventaire n°47, Bruxelles, Carhop, 2001.

<sup>2</sup> Victoire Cappe (1886-1927) : régente de formation, elle crée en 1907 un syndicat autonome des couturières à Liège, qui sera à l'origine de la création de nombreuses œuvres sociales et féminines chrétiennes. En 1912, elle crée le Secrétariat général des unions professionnelles féminines chrétiennes, qui au lendemain de la guerre 14-18, changera de dénomination. Le Secrétariat général des œuvres sociales féminines chrétiennes voit ses missions élargies et devient un mouvement de masse s'adressant aux ouvrières et aux femmes d'ouvriers. Dans ce cadre, elle fonde et préside les Ligues ouvrières féminines chrétiennes (LOFC). En 1925, elle fonde l'UCISS dont elle sera la première secrétaire. Pour plus de renseignements, consulter la biographie de KEYMOLEN, D., *Victoire Cappe. Une vie chrétienne, sociale, féministe (1886-1927)*, Louvain-Bruxelles, KADOC-Academia Bruylant-Carhop, 2001.

<sup>3</sup> Maria Baers (1883-1959) : en 1908, elle s'engage dans le mouvement féminin catholique anversois et rejoint en 1912 Victoire Cappe à la direction du Secrétariat général des unions professionnelles féminines chrétiennes. Elle sera nommée présidente de la Katholieke sociale normaalschool voor vrouwen lors de sa création. Elle siègea dans de nombreuses instances de l'ACW ainsi que dans organisations officielles comme la Société des Nations, au BIT, ... Elle est également cofondatrice de l'UCISS et en assumera le secrétariat général, puis la présidence. Elle sera également sénatrice cooptée de 1936 à 1954.

<sup>4</sup> KEYMOLEN, D., *op.cit.*, p. 208-210. Guy Zelis a consacré sa thèse à l'École normale sociale catholique durant l'entre-deux-guerres. Actuellement, elle n'est pas consultable et est en attente d'une publication. ZELIS, G., *La formation au travail social, entre « maternalisme » et professionnalisation : l'École sociale catholique féminine de Bruxelles (1920-1940)*, Louvain-La-Neuve, thèse de doctorat en histoire, 2001, 4vol.

D'autre part, la Belgique accusait un retard dans ce domaine comparé à ses voisins ou aux Etats-Unis. En Angleterre, des cours de ce type étaient organisés depuis 1890 au sein du mouvement « Settlement » et du « Charity organisation movement ». C'est aux Pays-Bas que revient l'initiative de créer la première école de service social en 1899 à Amsterdam. L'Allemagne et la France ouvriront leurs écoles respectivement en 1908 et 1912<sup>5</sup>.

### L'Ecole normale sociale catholique

En janvier 1920, à l'initiative du ministre de la Justice Emile Vandervelde, est créé à Bruxelles une nouvelle formation intitulée « Cours temporaires de service social ». Quelques mois plus tard, cette expérience se concrétisera avec la création de l'École centrale de service social. Victoire Cappe et Maria Baers décident dès lors de relancer leur projet de formation sociale et de créer une « École normale sociale permanente pour dames et jeunes filles<sup>6</sup> ». L'objectif visé : former des directrices d'œuvres féminines et des travailleuses sociales. Lors de la séance officielle d'ouverture de l'École normale sociale catholique, se déroulant en présence du cardinal Mercier, Victoire Cappe en précise la mission: « former des personnes compétentes, profondément croyantes, qui contribueront à la réalisation des réformes socio-économiques de l'après-guerre conformément à la doctrine sociale chrétienne<sup>7</sup> ».



Les étudiantes de l'École normale sociale catholique en 1921

Les cours, répartis en quatre sessions de cinq semaines, débutent pour les francophones en février 1920. Le programme comprend des cours théoriques donnés par des universitaires ou des religieux : dogmatique et apologétique, philosophie morale, psychologie et pédagogie, droit, économie politique et sociale, doctrine sociale, hygiène et éducation physique, économie domestique. La formation pratique, basée sur les exercices, les enquêtes et les visites sociales, recouvre des notions d'action sociale, de propagande, de réglementation du travail, bienfaisance publique et privée, secrétariat social, protection de la mère et de l'enfant, comptabilité, ...

---

<sup>5</sup> DE BOCK, G., « La formation du service social », dans *Bientôt 50 ans d'enseignement du service social en Belgique. Essais de bilan*, Bruxelles, Ministère de la Justice, Office de la protection de la Jeunesse, s.d.

<sup>6</sup> KEYMOLEN, D., *op.cit.*, p.276. L'extrait provient des Archives de la JOC/JOEF, Fonds M. De ROO, n°97, Circulaire du Secrétariat général, Bruxelles, 30.01.1920.

<sup>7</sup> KEYMOLEN, D., *op.cit.*, p.278.

A l'issue de la première année, les étudiantes choisissent une spécialisation : enfance, assistance, foyers, assurances sociales et industrie<sup>8</sup>. La spécialisation « bibliothèque » complètera rapidement les cinq options déjà présentes.

Après deux années de cours, les élèves obtiennent un diplôme d'auxiliaire sociale. En 1945, une loi assurera la protection du titre d'assistante sociale ou d'auxiliaire sociale<sup>9</sup>. Ce diplôme leur ouvrait les portes des professions suivantes : inspectrices du travail, directrice de Bourses de travail, surintendante d'usine, secrétaire d'institutions ouvrières, déléguées à la protection de l'Enfance, directrices, inspectrices, enquêteuses, auxiliaires pour les institutions d'assurances sociales ou d'œuvres d'assistance, de bibliothécaires<sup>10</sup>...

En 1929, les études sont prolongées d'une année, consacrée à l'origine aux stages pratiques et au travail de fin d'études<sup>11</sup>.

Quelques mois après la création de l'école, l'enseignement social est reconnu et obtient la possibilité d'être subsidié. De nouvelles écoles ouvrent leurs portes: l'École de service social à Anvers (1921) soutenue par les libéraux, l'École ouvrière supérieure (1921) créée par le POB à Bruxelles. Quant à l'École centrale supérieure et la Centrale hogeschool voor christene arbeiders, pendant de l'École normale sociale catholique, elles s'installent à Louvain en 1922.



Bureau de la propagande de l'École (1929)

### Les travaux de fin d'études

Comme nous le mentionnons en introduction, nous conservons déjà une partie des travaux de fin d'études de cette école. Le troisième versement devrait contenir l'entièreté des mémoires. Nous avons décidé dans un premier temps d'inventorier ce dernier. Ensuite, nous vérifierons si l'autre collection est bien complète en la comparant au premier versement.

Les mémoires couvrent la période 1920-1990. Aujourd'hui, ce fonds est conservé à Bruxelles et représente 47 mètres linéaires. Il est difficile et hasardeux de faire une estimation du nombre de mémoires. A titre d'exemple, plus ou moins 850 élèves étaient déjà diplômées en

---

<sup>8</sup> *Ecole sociale catholique, sous le patronage de S.E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines*, Bruxelles, 1923, [Bruxelles], p.8-11.

<sup>9</sup> *Réalisations sociales et services sociaux en Belgique*, Bruxelles, COMETS, 1956.

<sup>10</sup> *ibidem*, p.2.

<sup>11</sup> DE BOCK, G., *op.cit.*, p. 26.

1950 et donc 850 travaux de fin d'études avaient été défendus<sup>12</sup>. Le nombre d'élèves ira croissant au fil du temps.



Examen de la session 1929

Ces mémoires sont intéressants à plus d'un titre. En effet, ils permettent à toute personne s'intéressant à l'histoire de l'enseignement du service social d'analyser à travers ceux-ci l'évolution d'une formation. Mais leur intérêt se situe surtout dans les expériences vécues par ces élèves lors de leur stage en industrie ou dans des services d'assistance publique ou privées. Ces travaux de fin d'études ou rapports d'observation sociale étaient présentés et discutés lors de l'examen final devant le jury de l'école<sup>13</sup>.

Une grande partie des travaux sont rédigés par des femmes. L'école sociale n'adoptera la mixité qu'en 1955. Comme le notait en 1953 Geneviève Corin, la profession d'assistante sociale est faite pour les femmes car « il est nécessaire pour l'exercer, de posséder et de mettre en œuvre nombre de qualités féminines<sup>14</sup> ». Le titre de son article est éloquent : « Une profession féminine : l'assistante sociale ».

De nombreux travaux de fin d'études contiennent des documents d'archives : formulaires de diverses institutions sociales publiques ou privées, dessins, photos, plans, lettres, ...

Certains constituent des témoignages inédits de métiers ayant presque totalement disparus comme nous le délivre le travail de Marie Luce Strouvens sur l'apprentissage du travail de fileuse en 1949.

D'autres donnent des indications sur des périodes difficiles qu'a traversé notre pays comme celle de la Seconde Guerre mondiale. On dénombre plusieurs mémoires consacrés à cette problématique et en analysant les conséquences sociales : les victimes de la guerre, la réadaptation professionnelle des prisonniers de guerre, le Secours d'hiver ou la situation des familles

La section « industrie » fournit de nombreuses informations sur le travail des femmes dans différentes industries wallonnes et bruxelloises. Les conditions de travail des ouvrières mais aussi des employées y sont analysées.

La thématique de l'immigration sera traitée principalement à partir des années 1960-1970. Autres sujets récurrents: le vieillissement de la population, la problématique des hôpitaux psychiatrique, les services d'aide à la jeunesse, les expériences au sein des PMS, des maisons de jeunes ou des CPAS, ...

---

<sup>12</sup> CORIN, G., « Une profession féminine : l'assistante sociale », dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales de l'université de Louvain*, Louvain, novembre 1953, n°750, p.749-783.

<sup>13</sup> MAUS, I., « L'enseignement du service social en Belgique », dans *Première conférence internationale du service social. Paris, 8-13 juillet 1928*, Paris, 1928, vol.2, p. 60.

<sup>14</sup> CORIN, G., *op.cit.*, p. 749.

Actuellement une personne engagée à mi-temps pour une durée de deux mois inventorie les travaux de fin d'études directement sur le logiciel Pallas. Nous espérons que nous pourrions rapidement continuer ce travail et permettre l'ouverture intégrale du fonds.

Lamy Ben Djaffar